



INDEX ÉGALITE FEMMES HOMMES



Depuis le 1er mars 2020, les entreprises françaises de plus de 50 salariés doivent publier chaque année un Index de l'égalité femmes/hommes. Celui-ci permettra une analyse et un suivi dans le temps de l'évolution de l'égalité salariale dans les entreprises sur l'ensemble du territoire national. Cet Index se mesure sur une échelle de 100 points.

Pour cette troisième année, Next Décision publie son Index 2020/2021 obtenu par l'évaluation des 4 indicateurs définis par la loi :

1. Suppression des écarts de salaire entre les femmes et les hommes à postes équivalents
2. Égalité de chance en matière d'augmentation
3. Évolution salariale des femmes ayant été en congé maternité ou d'adoption
4. Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au niveau des 10 plus hautes rémunérations

Index 2020/2021 publié le 1er mars 2022 : 81 points/100

Période de référence : Du 01/07/2020 au 30/06/2021

”

Next Decision est fière d'afficher un Index d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes bien supérieur à l'index légal de 75 points en dessous duquel des mesures correctives sont obligatoires. A la fois fière et consciente des efforts à fournir pour que ce score évolue positivement et reflète au mieux les valeurs humanistes de l'entreprise. Dans le domaine du numérique où les entreprises peinent à recruter de nouveaux talents, les femmes n'occupent pas plus de 30 % des postes. C'est sans doute là la première des inégalités. Alors, chez Next Decision, nous le clamons haut et fort : mesdames, n'hésitez plus, rejoignez-nous et profitez des belles carrières qu'offrent les métiers du numérique !

”

INDEX ÉGALITE FEMMES HOMMES



Index 2020/2021 publié le 1er mars 2022 : 81points/100

Période de référence : Du 01/07/2020 au 30/06/2021

	Indicateur calculable (1=oui, 0=non)	Valeur de l'indicateur	Points obtenus	Nombre de points maximum de l'indicateur	Nombre de points maximum des indicateurs calculables
1 - écart de rémunération (en %)	1	7,4	31	40	40
2 - écarts d'augmentations individuelles (en points de % ou en nombre équivalent de salariés)	1	0,9	35	35	35
3 - pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	1	100	15	15	15
4 - nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes	1	1	0	10	10
Total des indicateurs calculables			81		100
INDEX (sur 100 points)			81		100